

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
	M. Daniel L'Espérance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. Jean-Luc Labrecque
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Denis Poitras	M. Michel Lefebvre
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 12 NOVEMBRE 2012 À 19H30**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (568-11-2012);
2. Adoption de l'ordre du jour (569-11-2012);
3. Consultation publique :
 - 3.1 projet de règlement numéro 1001-186 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone 0464-31 l'usage 5511 – vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés et de fixer les normes d'implantation et les dispositions particulières applicables pour cet usage dans cette zone (boulevard des Migrateurs);
 - 3.2 projet de règlement numéro 1005-017 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 – afin d'abroger certaines dispositions applicables aux demandes de démolition d'un bâtiment.
4. Période de questions;
5. Levée de la séance (570-11-2012).

Donné à Terrebonne, ce 9^e jour du mois de novembre 2012.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
12 NOVEMBRE 2012**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 12 novembre 2012 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le conseiller Daniel L'Espérance et Monsieur Denis Levesque, directeur général.

RÉSOLUTION NO : 568-11-2012

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 569-11-2012

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et Monsieur Daniel Sauriol, directeur adjoint à l'aménagement du territoire, expliquent les projets de règlements et entendent les personnes qui désirent s'exprimer.

- **Projet de règlement numéro 1001-186 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – afin d’ajouter aux usages autorisés dans la zone 0464-31 l’usage 5511 – vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés et de fixer les normes d’implantation et les dispositions particulières applicables pour cet usage dans cette zone (boulevard des Migrateurs);**

- **Projet de règlement numéro 1005-017 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 1005 – afin d’abroger certaines dispositions applicables aux demandes de démolition d’un bâtiment.**

RÉSOLUTION NO : 570-11-2012

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
12 NOVEMBRE 2012**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 12 novembre 2012 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le conseiller Daniel L'Espérance et Monsieur Denis Levesque, directeur général.

Le greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 3, 10, 17, 24 et 31 octobre 2012.
- Le procès-verbal du greffier concernant une correction apportée au montant de l'emprunt mentionné à l'article 4 du règlement d'emprunt 547 (travaux de réfection du pont de l'Île-des-Moulins, l'aménagement paysager aux abords du kiosque touristique et l'aménagement de muret) 547 600 \$ au lieu de 547 000 \$.
- Le rapport budgétaire de la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2012 conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ ayant été conclus avec un même contractant, lorsque la somme de ces contrats est supérieure à 25 000 \$, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

RÉSOLUTION NO : 571-11-2012
PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2011

*Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,
Chers membres du conseil municipal,*

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, j'ai l'honneur, à titre de maire, de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Ville de Terrebonne pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2011.

Ce rapport fait notamment état :

- *Des résultats financiers de l'exercice 2011;*
- *Du rapport des vérificateurs;*
- *Des indications préliminaires sur les résultats de l'année en cours;*
- *Des orientations budgétaires pour 2013 et du prochain programme triennal des dépenses en immobilisation (PTI) 2013-2014-2015.*

De plus, tel qu'exigé par la loi, vous trouverez en annexe :

- *Un tableau présentant la rémunération et les allocations de dépenses accordées aux élus;*
- *La liste des contrats de plus de 2000 \$ accordés à des fournisseurs du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012 et dont le total excède 25 000\$ pour ce même fournisseur;*
- *La liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés d'octobre 2011 à septembre 2012.*

États financiers 2011

L'exercice financier 2011 de la Ville de Terrebonne s'est terminé avec un excédent budgétaire de 5 M \$. Alors que les prévisions budgétaires étaient estimées à 167,8 M \$, les revenus réels de la dernière année ont atteint 176,4 M \$ et les dépenses réelles ont été de l'ordre de 171,4 M \$. Cet excédent provient principalement des revenus additionnels générés par la vente de terrains résidentiels et commerciaux et par l'accroissement de notre assiette fiscale.

Ce résultat démontre une fois de plus toute la rigueur dont fait preuve notre administration dans la gestion des fonds publics.

Les excédants de l'année 2011 ont été affectés à des fonds de réserve destinés à soutenir la réalisation de différents projets structurants, que ce soit, par exemple, pour l'environnement, pour les infrastructures ou pour les parcs.

En ce qui a trait aux dépenses en immobilisations pour 2011, elles se chiffrent à 54,4 M \$. Parmi les principales réalisations, mentionnons le plan directeur pour l'aménagement des parcs, soit des investissements de 11 M \$ pour les parcs et espaces verts, le plan directeur de développement durable de la Côte de Terrebonne qui accueille le projet Urbanova, des mesures de modération permanentes pour assurer notamment une plus grande sécurité aux abords des écoles, ainsi que des investissements dans la réfection des routes par le biais du programme de la taxe sur l'essence, pour ne citer que ces exemples.

Pour ce qui est des investissements dans les infrastructures uniquement, ils s'élèvent à 33,2 M \$ pour l'année 2011.

Rapport des vérificateurs

Les états financiers consolidés de la Ville de Terrebonne ont été vérifiés et selon le rapport de l'auditeur indépendant et la vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans les paragraphes sur le fondement de l'opinion avec réserves concernant les stocks et les informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Terrebonne et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2011.

Dans son rapport pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, la vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne a toutefois émis certaines recommandations visant notamment l'amélioration du processus de traitement de l'information financière ainsi que du processus d'approvisionnement en fournitures et de gestion de stocks. Des mesures ont déjà été prises pour que ces recommandations soient implantées dans les meilleurs délais.

Indications préliminaires sur les résultats de l'année en cours

Par ailleurs, pour ce qui est de l'année en cours, le budget non consolidé adopté pour l'année 2012 se chiffrait à 178,3 M \$. En toute prudence, et si aucun événement majeur ou imprévu ne vient changer le cours de choses, nous prévoyons atteindre une fois de plus l'équilibre budgétaire à la fin du présent exercice financier 2012.

Principales réalisations 2012

Depuis 15 ans, l'administration municipale de la Ville de Terrebonne a su développer une vision novatrice axée sur la qualité des services aux citoyens, la mise en valeur de notre environnement, le développement de notre économie ainsi que le respect de notre capital humain.

C'est donc avec cette ligne directrice, qui vise à favoriser la création de la richesse, que nous investissons dans le maintien et l'amélioration de la qualité de vie des gens de Terrebonne, que nous élaborons des budgets rigoureux qui reflètent notre réalité collective et qui nous permettent de mettre sur pied des projets structurants pour la population.

L'année 2012 s'inscrit donc dans cette continuité, notamment avec la poursuite de l'un des plus grands projets de développement durable au Québec et au Canada, soit le projet Urbanova qui a d'ailleurs remporté deux prestigieux prix à l'échelle provinciale et nationale.

Les derniers mois se sont également déroulés sous le signe de la concertation, notamment dans le cadre de nos états généraux sur la culture qui ont donné lieu à une politique culturelle et à un plan d'action concret qui contribueront à faire rayonner davantage la culture dans tous les secteurs d'activités, et ce, sur l'ensemble de notre territoire. Nous venons également tout juste de terminer nos consultations publiques qui mèneront à une nouvelle politique pour les familles, les aînés et les personnes handicapées et nous poursuivons toujours l'implantation de la future maison des aînés et la réalisation du projet de logements communautaires « La Symphonie du Boisé ».

Ayant toujours à cœur de bonifier notre offre de services en matière de sports et de loisirs, nous avons investi plus de 7,2 M \$ en 2012 pour nos parcs et espaces verts. Mentionnons notamment le Parc des Vignobles, le Parc Angora ainsi que le chalet au Parc de la Rivière, projet sous la gouvernance du Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT).

Au-delà de ces chiffres, nous gardons toujours en tête le respect de la capacité de payer des contribuables ainsi que le contexte économique actuel. À ce chapitre, l'économie de Terrebonne n'a cessé de croître à un rythme appréciable au cours des 10 dernières années. Pour 2012, la valeur totale de l'investissement dans le secteur de la construction s'élève à 129,3 M \$ au 30 septembre 2012, entraînant la création de 529 emplois. Il s'est créé en 2011 plus de 834 unités de logement sur notre territoire comparativement à 819 pour 2010.

Par ailleurs, au 31 octobre 2012, les investissements pour les infrastructures privées et publiques se chiffrent à près de 19,5 M \$.

Programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014

Notre actuel programme triennal d'immobilisations pour les années 2012, 2013 et 2014, prévoit des investissements de l'ordre de 170,7 M \$. Ces montants seront consacrés à divers projets, notamment à l'aménagement de parcs, à des terrains sportifs de surfaces synthétiques, au projet de développement durable Urbanova, au futur échangeur de l'autoroute 640-Ouest, au nouveau quartier général de la Police ainsi qu'à la réfection de nos infrastructures par le biais du programme de la taxe sur l'essence.

Orientations générales du budget 2013

L'élaboration du budget 2013, qui sera présenté sous peu au conseil municipal, reflète en tout point notre volonté d'offrir aux citoyens des services de qualité, tout en faisant preuve de prudence et de rigueur dans le choix de nos investissements. Ce budget sera adopté en décembre prochain.

Forte de son expérience, notre administration maintient sa ligne de conduite pour 2013, avec une planification structurée et un souci d'optimiser ses opérations, tout en investissant pour créer de la richesse.

Nous continuerons donc à faire de Terrebonne une ville attractive sur tous les plans. De concert avec les acteurs économiques, nous maintiendrons la mise en place des éléments favorisant le développement économique et, par le fait même, la création d'emplois qui permettra à encore plus de gens de Terrebonne de vivre et de travailler dans leur ville, comme c'est le cas pour plus de 40 % d'entre eux.

Nous continuerons à favoriser le rythme de croissance de Terrebonne, lequel génère des revenus importants qui profitent à l'ensemble de notre communauté par le biais d'initiatives, de projets, de programmes, d'une meilleure offre de services. Il en découle un développement social dynamique, une mise en valeur des forces vives du milieu et une qualité de vie enviable.

Conclusion

L'année 2011 a été d'autant plus importante qu'elle marquait le 10^e anniversaire du regroupement des villes de Terrebonne, La Plaine et Lachenaie. Et 10 ans après sa création, nous pouvons vous affirmer que Terrebonne se porte très bien. Ce rapport sur la situation financière témoigne d'ailleurs de la réussite de notre vision collective et de tout le sérieux qui nous anime depuis plus d'une décennie quant à la saine gestion des deniers publics.

Forts de l'ensemble de nos bilans positifs successifs, nous sommes résolument décidés à poursuivre notre travail avec la même rigueur, la même lucidité et la même ardeur pour continuer à faire prospérer Terrebonne avec notre habituel souci du bien-être de la population actuelle et future.

En terminant, je tiens à remercier l'ensemble de notre administration municipale, en particulier messieurs Denis Levesque, directeur général, Luc Papillon, directeur général adjoint, Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, Luc Legris, directeur de l'administration et finances et toute leur équipe, les employés de la Ville de Terrebonne, ainsi que mes collègues du conseil municipal pour leur professionnalisme, leur dévouement et tout le travail effectué dans la gestion budgétaire 2011 et 2012 ainsi que pour la préparation budgétaire 2013 qui sera déposée et adoptée en décembre prochain.

Et un merci tout particulier à l'ensemble de la population de Terrebonne pour sa confiance renouvelée ainsi que pour ses encouragements.

Merci

RÉSOLUTION NO : 572-11-2012

PROPOSÉ PAR : Denis Poitras

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance (571-11-2012);
2. Adoption de l'ordre du jour (572-11-2012);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2012 et des séances extraordinaires tenues les 17 et 29 octobre 2012 (573-11-2012);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Adoption du règlement numéro 557 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Terrebonne (574-11-2012) ;
- 4.2 Adoption du règlement d'emprunt numéro 554 décrétant l'acquisition d'un balai aspirateur de rue, d'une voiturette aspirateur et d'un camion 12 roues (575-11-2012) ;
- 4.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro 556 décrétant des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sur la montée Gagnon, entre la rue Marie-Josée et le lot 2 918 829, la reconstruction du pavage sur une partie de la rue Marie-Josée, entre la montée Gagnon et le lot 3 918 832, et abrogeant le règlement numéro 525 (576-11-2012);

- 4.4 Avis de motion – règlement (# 546) concernant l'entretien de systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet par la Ville de Terrebonne (577-11-2012);
- 4.5 Modification des numéros de lots mentionnés aux résolutions 485-09-2012, 486-09-2012, 488-09-2012 et 489-09-2012 – vente de terrains dans le parc industriel de la 640-côté-ouest (578-11-2012) ;
- 4.6 Autorisation de signature – ententes intermunicipales - fourniture de services pour l'organisation de l'Expo-TI-GVQ pour les années 2012 et 2013 (579-11-2012) ;
- 4.7 Appui à la campagne « L'éducation et la prévention du diabète » (580-11-2012) ;

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Résolution de concordance – émission d'obligations au montant de 33 053 000\$ (581-11-2012) ;
- 5.2 Résolution de courte échéance - émission d'obligations au montant de 33 053 000\$ (582-11-2012) ;

6 GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 6.1 Adoption de soumission – entretien de génératrices (583-11-2012);
- 6.2 Adoption de soumission – fourniture d'un panneau de contrôle et variateurs de vitesse – poste de pompage sanitaire de la rue Marcel de la Sablonnière – Urbanova – règlement numéro 486 (584-11-2012);
- 6.3 Adoption de soumission – travaux de réfection de pavage du chemin Saint-Charles et d'une piste cyclable, entre la rue Bernard-Gagnon et la limite de Charlemagne – règlement numéro 400 (585-11-2012);

7 URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (586-11-2012) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (587-11-2012) ;
- 7.3 Adoption du règlement numéro 1005-17 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005 afin d'abroger certaines dispositions applicables aux demandes de démolition d'un bâtiment (588-11-2012) ;
- 7.4 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-186 modifiant le règlement de zonage 1001 – ajouter aux usages autorisés dans la zone 0464-31 (rue des Migrateurs) l'usage 5511 – vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés (589-11-2012) ;
- 7.5 Usage conditionnel – extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis – agrandissement de l'école L'Orée-des-Bois, 4960, rue Rodrigue (590-11-2012) ;
- 7.6 Usage conditionnel – remplacement d'un usage dérogatoire en droit acquis par un usage dérogatoire de remplacement – 210, côte de Terrebonne (591-11-2012) ;

- 7.7 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 645, chemin Saint-Roch (592-11-2012);

8 SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (593-11-2012);
- 8.2 Autorisation - versement de subvention – organismes du milieu (594-11-2012);
- 8.3 Autorisation de signature – protocole d'entente pour l'utilisation des locaux et des plateaux du collège Saint-Sacrement et des plateaux municipaux à des fins communautaires, récréatives et éducatives (595-11-2012);
- 8.4 Autorisation de signature – protocole d'entente concernant le mandat de gestion de l'Île-des-Moulins, des bâtiments de l'Île-des-Moulins, du Théâtre du Vieux-Terrebonne et la Maison du pays – SODECT (596-11-2012);
- 8.5 Appui à l'Association Québécoise de Défense des droits des personnes retraitées et préretraitées des Moulins – projet sur la maltraitance envers les aînés (597-11-2012);

9 RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Autorisation – imposition de suspensions sans solde (598-11-2012);
- 9.2 Ratification de la signature de la convention collective des cols blancs – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, pour les années 2012 à 2016 (599-11-2012);
- 9.3 Autorisation – création d'un poste d'inspecteur en bâtiment à temps complet à la Direction de l'aménagement du territoire (600-11-2012);
- 9.4 Adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'incendie et autorisation pour l'abolition et la création de postes (601-11-2012);
- 9.5 Autorisation – création d'un poste permanent de secrétaire à la Direction générale (602-11-2012);

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (603-11-2012);
- 10.2 Autorisation aux préposés à la sécurité publique du Service de police à faire respecter le règlement 3900 relatif au stationnement et à émettre des constats d'infraction (604-11-2012);
- 10.3 Autorisation de signature – protocole d'entente d'aide mutuelle en sécurité incendie – MRC de Montcalm (605-11-2012);

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 10 décembre 2012, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (606-11-2012)

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 573-11-2012

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre 2012 et des séances extraordinaires tenues les 17 et 29 octobre 2012 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 574-11-2012

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Michel Lefebvre

QUE le règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Terrebonne, soit adopté sous le numéro 557.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 575-11-2012

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le règlement décrétant l'acquisition d'un balai aspirateur de rue, d'une voiturette aspirateur et d'un camion 12 roues et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 650 000\$, soit adopté sous le numéro 554.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 576-11-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE le règlement décrétant des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sur la montée Gagnon, entre la rue Marie-Josée et le lot 2 918 829, des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc, de fondation de chaussée et de pavage sur une partie de la rue Marie-Josée, entre la montée Gagnon et le lot 2 918 832, et prévoyant un emprunt au montant de 244 000 \$ ainsi que l'abrogation du règlement numéro 525, soit adopté sous le numéro 556.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 577-11-2012

Le conseiller Jean-Luc Labrecque donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 546) concernant l'entretien de systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet par la Ville de Terrebonne.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 578-11-2012

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptait, le 10 septembre 2012, la résolution portant le numéro 485-09-2012, laquelle autorisait la vente du lot 5 018 251 du cadastre du Québec (parc industriel de la 640-côté-ouest) d'une superficie de 210 973,08 pi², à la compagnie Le Groupe Laval Aubin Itée;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptait, le 10 septembre 2012, la résolution portant le numéro 486-09-2012, laquelle autorisait la vente du lot 5 018 252 du cadastre du Québec (parc industriel de la 640-côté-ouest) d'une superficie de 124 297,09 pi², à la compagnie Le Groupe Laval Aubin Itée;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptait, le 10 septembre 2012, la résolution portant le numéro 488-09-2012, laquelle autorisait la vente du lot 5 018 250 du cadastre du Québec (parc industriel de la 640-côté-ouest) d'une superficie de 100 003,22 pi², à la compagnie Protection Incendie Fédéral inc.;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptait, le 10 septembre 2012, la résolution portant le numéro 489-09-2012, laquelle autorisait la vente du lot 5 018 249 du cadastre du Québec (parc industriel de la 640-côté-ouest) d'une superficie de 250 008,61 pi², à M. Benoit Gagné;

ATTENDU QUE ces résolutions ont toutes été adoptées conformément au plan préparé par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, sous le numéro 79150 de ses minutes;

ATTENDU QUE la numérotation des lots de l'arpenteur-géomètre a été modifiée entre l'approbation par la Ville de Terrebonne et le dépôt au ministère des Ressources Naturelles et de la Faune;

ATTENDU QUE les numéros de lots ci-haut mentionnés, à savoir : 5 018 251, 5 018 252, 5 018 250 et 5 018 249 du cadastre du Québec n'ont jamais existé mais correspondent, respectivement, en tous points aux lots 5 108 251, 5 108 252, 5 108 250 et 5 108 249 du susdit cadastre;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Michel Morin**

IL EST RÉSOLU de modifier la résolution portant le numéro 485-09-2012 afin de remplacer le numéro du lot 5 018 251 par le numéro 5 108 251 du cadastre du Québec, de modifier la résolution portant le numéro 486-09-2012 afin de remplacer le numéro du lot 5 018 252 par le numéro 5 108 252 du susdit cadastre, de modifier la résolution portant le numéro 488-09-2012 afin de remplacer le numéro du lot 5 018 250 par le numéro 5 108 250 du susdit cadastre et de modifier la résolution portant le numéro 489-09-2012 afin de remplacer le numéro du lot 5 018 249 par le numéro 5 108 249 du susdit cadastre.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 579-11-2012

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

Suivant la recommandation CE-2012-1444-REC du Comité exécutif du 7 novembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le directeur du service des technologies de l'information, Monsieur Jean-Guy Renaud, à signer les ententes intermunicipales entre la Ville de Terrebonne et la Ville de Québec établissant les obligations respectives des parties relativement à la

fourniture, par la Ville de Québec, de services aux fins de l'organisation de l'Expo TI-GVQ pour les années 2012 et 2013, soit un événement d'un jour par année réunissant les intervenants municipaux des différents services des technologies de l'information des grandes villes du Québec et représentant un coût maximum pour la Ville de Terrebonne de 4 000\$ pour 2012 et de 5 000\$ pour 2013.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 580-11-2012

ATTENDU QUE le diabète est une maladie chronique qui affecte de plus en plus de personnes sur la planète en général, mais aussi dans la région de Lanaudière et la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la sensibilisation des citoyens et citoyennes à cet égard est une façon utile et efficace de les inciter à prendre les moyens pour prévenir ou retarder l'incidence de la maladie ;

ATTENDU QUE la Journée Mondiale du diabète, le 14 novembre, est, depuis 2007, une des Journées Officielles des Nations Unies de par l'adoption de la résolution numéro 61/255 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne juge utile de donner son appui à la campagne « L'éducation et la prévention du diabète » menée par les organismes internationaux, nationaux et locaux de prévention du diabète et particulièrement par Diabète Rive-Nord ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1376-REC du Comité exécutif du 31 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Michel Morin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne s'associe à la Journée Mondiale du diabète et appuie la campagne « L'éducation et la prévention du diabète » menée par les organismes internationaux, nationaux et locaux de prévention du diabète et particulièrement par Diabète Rive-Nord.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 581-11-2012

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 33 053 000\$;

RÈGLEMENT D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
468	1 017,400\$
460	506,600\$
459	590,300\$
451	590,500\$
436	3 192,100\$
392	116,900\$
354	2 600,700\$
364	515,500\$
394	135,000\$
343	381,000\$
357	1 500,049\$
400	2 600,000\$
441	25,500\$
445	411,000\$
464	2 125,000\$
467	300,000\$
472	137,000\$
484	1 500,000\$
497	4 600,000\$
499	260,000\$
509	1 046,000\$
524	2 800,000\$
526	406,000\$
519	1 670,000\$
337	2 675,000\$
427	80,000\$
481	637,000\$
474	101,000\$
129	473,750\$
442	59,701\$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Michel Morin**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 33 053 000\$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 novembre 2012.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Desjardins Caisse de Terrebonne, 801, boulevard des Seigneurs, Terrebonne, Québec, J6W 1T5.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 28 mai et le 28 novembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 582-11-2012

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 33 053 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 468, 460, 459, 451, 436, 392, 354, 364, 394, 343, 357, 400, 441, 445, 464, 467, 472, 484, 497, 499, 509, 524, 526, 519, 337, 427, 481, 474, 129 et 442, la Ville de Terrebonne émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Financement # 39 :

cinq (5) ans (à compter du 28 novembre 2012); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 343, 394, 364, 354, 392, 436, 451, 459, 460 et 468, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Financement # 38 :

cinq (5) ans (à compter du 28 novembre 2012); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 à 2022 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 129, 337, 357, 400, 427, 441, 442, 445, 464, 467, 472, 474, 481, 484, 497, 499, 509, 519, 524 et 526, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Financement # 38 :

dix (10) ans (à compter du 28 novembre 2012); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 129, 337, 357, 400, 427, 441, 442, 445, 464, 467, 472, 474, 481, 484, 497, 499, 519, 524 et 526, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 583-11-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien de génératrices (SA12-9023) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 septembre 2012 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 octobre 2012, à savoir :

	Option 1 an	Option 3 ans
Les Entreprises L.M. inc.	37 231,78\$ t.t.c.	110 902,02\$ t.t.c.
Les Produits Énergétiques GAL inc.	48 576,94\$ t.t.c.	146 776,53\$ t.t.c.
Bruneau Électrique inc.	59 416,78\$ t.t.c.	181 761,68\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entreprises L.M. inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 octobre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Louis-Jean Caron, chargé de projets au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 19 juillet 2012, au montant de 19 361,79\$ (t.t.c.) pour un (1) an et de 59 549,59\$ (t.t.c.) pour trois (3) ans et l'estimation, datée du 19 juillet 2012, préparée par M. Hugues Montreuil, technicien au Service du support technique et immeubles, au montant de 18 441,99\$ (t.t.c.) pour un (1) an et de 56 720,62\$ (t.t.c.) pour trois (3) ans;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Les Entreprises L.M. inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 12 novembre 2012 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1391-REC du Comité exécutif du 31 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **LES ENTREPRISES L.M. INC.**, datée du 7 octobre 2012, pour l'entretien de génératrices, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, pour un montant de 96 457,50\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0347 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 584-11-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture d'un panneau de contrôle et variateurs de vitesse – poste de pompage sanitaire rue Marcel-De La Sablonnière (SA12-7045) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 29 septembre 2012 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 octobre 2012, à savoir :

Contrôle RL	160 907,51\$ t.t.c.
St-Pi-Air Mécanique du Bâtiment inc.	188 375,04\$ t.t.c.
LML Électrique (1995) ltée	178 447,20\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Gastier M.P. inc.	191 850,73\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Contrôle RL s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 25 octobre 2012 par M. Daniel Thibault, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

ATTENDU également le rapport daté du 16 octobre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 156 584,45\$ (t.t.c.) en date du 17 juillet 2012 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Contrôle RL n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 12 novembre 2012 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1396-REC du Comité exécutif du 31 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie Les Contrôles d'Avant-Garde S.C.C. faisant affaires sous le nom de **CONTRÔLE RL**, datée du 15 octobre 2012, pour la fourniture d'un panneau de contrôle et variateurs de vitesse – poste de pompage sanitaire rue Marcel-De La Sablonnière, pour un montant de 139 950\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 486.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0354 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 585-11-2012

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfection de pavage du chemin Saint-Charles et de construction d'une piste cyclable, entre la rue Bernard-Gagnon et la limite de la ville de Charlemagne (SA12-7043) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 3 octobre 2012 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 octobre 2012 :

	Montant	Commentaires
Construction Anor (1992) inc.	276 809,79 \$	t.t.c. Conforme
Asphalte Desjardins inc.	298 016,27 \$	t.t.c. Conforme
Routek Construction inc.	299 628,30 \$	t.t.c. Conforme
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	304 458,98 \$	t.t.c. Conforme
Paysagiste S. Forget inc.	325 038,92 \$	t.t.c.
		Non-Conforme
Louisbourg SBC s.e.c.	334 104,99 \$	t.t.c. Conforme
Construction Soter inc.	398 083,69 \$	t.t.c. Conforme
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	432 096,16 \$	t.t.c.
		Non-Conforme

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Anor (1992) inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 octobre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances, et du rapport préparé le 24 octobre 2012 par Mme Julie Larocque, ingénieure de la firme Ingemax ;

ATTENDU QUE l'estimation budgétaire du coût des travaux datée du 21 septembre 2012 de Mme Julie Larocque, ingénieure de la firme Ingemax, est de 440 555,46 \$ t.t.c.;

ATTENDU QUE le nom de la firme Construction Anor (1992) inc. n'apparaît pas au tableau des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consulté le 12 novembre 2012;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1442-REC du Comité exécutif du 7 novembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **CONSTRUCTION ANOR (1992) INC.** pour des travaux de réfection de pavage du chemin Saint-Charles et de construction d'une piste cyclable, entre la rue Bernard-Gagnon et la limite de la ville de Charlemagne, pour un montant de 240 756,50\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 400.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0360 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 586-11-2012

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 13 septembre, du 27 septembre et du 18 octobre 2012;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 24 octobre 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin
APPUYÉ PAR Michel Lefebvre**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

- 1. D12-2029 / 624, avenue des Grands-Prés / Manon Noël / lot 3 895 700**

QUE le Conseil municipal autorise la réduction de la marge avant-secondaire de 4,50 mètres à 2,74 mètres pour l'implantation d'une piscine creusée sur un terrain d'angle dont l'implantation est autre que dos à dos.

2. D12-2013 / 5080, rue du Sépale / Julie Lardinois / lot 3 496 767

QUE le Conseil municipal autorise la réduction de la marge latérale droite à 2 mètres au lieu de 10 mètres, et ce, pour les motifs suivants :

- Afin de conserver, pour des raisons de sécurité, un axe de vue vers l'arrière de la cour où l'aire équestre est localisée;
- Afin de réduire les risques de vol d'équipement équestre;
- Les voisins ont été informés et sont en accord avec la localisation projetée de l'écurie.

3. D12-2001 / 3530, côte de Terrebonne / Les Habitations Charlevoix inc. / lot 2 124 690

QUE le Conseil municipal refuse, pour un projet de démolition et de reconstruction d'une habitation unifamiliale, la réduction de la marge avant minimale à 4,61 mètres au lieu de 6 mètres.

4. D12-2433 / 005^e avenue / Jacques Cloutier & Fils inc. / lot 2 922 188

QUE le Conseil municipal autorise, pour fins de subdivision :

- La réduction de la largeur minimale d'un terrain (lot de base) destiné à recevoir des habitations multifamiliales juxtaposées à 10,69 mètres au lieu de 50 mètres;
- La réduction de la largeur minimale d'un terrain comportant une habitation unifamiliale isolée à 1,5 mètre au lieu de 7,2 mètres.

5. D12-2232 / 233, rue de l'Eglise / Pierre Collard / lot 1 947 695

QUE le Conseil municipal autorise, pour un agrandissement résidentiel, la réduction de la marge avant secondaire à 3,35 mètres au lieu de 4,50 mètres et l'augmentation du pourcentage d'occupation maximale du terrain à 32,6% au lieu de 30%.

6. D12-1820 / 10820, rue de l'Opale / Martin Labadie / lot 3 227 160

QUE le Conseil municipal autorise la réduction pour un agrandissement résidentiel de type « uniplex » de la marge latérale droite à 5,10 mètres au lieu de 6 mètres.

Pour la répartition des surfaces de plancher entre un logement principal et un logement « uniplex » suite à l'agrandissement de l'habitation :

- La réduction, pour le sous-sol et le rez-de-chaussée, du ratio de la répartition de la surface de plancher du logement principal à 27% au lieu de 33% minimum,

pour les motifs suivants :

- N'affecte pas l'équilibre visuel du bâtiment;
- N'affecte pas l'espace de vie du logement de type « uniplex »;
- Les voisins immédiats ont appuyé la présente demande.

7. D12-2500 / rue Nationale / Le Groupe Montoni / lots 4 046 457, 4 046 454 et 4 046 462

QUE le Conseil municipal autorise la réduction, pour fins de subdivision, de la largeur minimale d'un terrain industriel projeté (lot « A » et lot « B ») issu des lots originaires 4 046 454, 4 046 455, 4 046 457, 4 046 462, 4 501 986, 4 501 985, 4 501 992, 4 658 116 à 7,62 mètres pour le lot « A » et à 22,81 mètres pour le lot « B » chacun au lieu de 45 mètres, conditionnellement aux éléments suivants :

- À la création d'un lien véhiculaire adjacent à la bretelle de l'autoroute pour l'ensemble des lots, tel qu'illustré à l'annexe « A » du dossier de PIIA (D12-1558);
- À l'application des conditions émises dans le dossier de PIIA (D12-1558),

pour le motif suivant :

- Pour une utilisation optimale des terrains industriels, et ce, en fonction du réseau routier actuel.

8. D12-2478 / 1821, rue des Galets / Dominik Dudemaine / lot 1 889 855

QUE le Conseil municipal autorise, pour l'aménagement d'un logement de type bachelor, que l'accès audit logement soit situé sur le mur de la façade principale du bâtiment.

9. D12-2195 / 679, rue de Lespinay / Benoit Gibeau / lot 2 439 822

QUE le Conseil municipal autorise la réduction de la distance minimale entre une piscine creusée existante et une ligne arrière à 1,23 mètre au lieu de 1,50 mètre.

10. D12-2561 / 1321, rue Rodrigue, suite 101 / Stéphane Rousseau / lot 3 969 684

QUE le Conseil municipal autorise, pour la construction d'une habitation multifamiliale sur le lot 3 969 684, la réduction de la marge latérale minimale droite à 6,01 mètres au lieu de 7 mètres pour les motifs suivants :

- La société Hydro-Québec exige pour ce lot spécifiquement, une servitude de 3 mètres minimum au lieu de 1,5 mètre;
- La relocalisation à 6,01 mètres n'affecte pas l'organisation spatiale du plan d'ensemble déjà validé,

le tout conditionnellement à l'aménagement d'une clôture de 1,5 mètre de hauteur à mailles de chaîne de couleur noire avec lattes servant d'enclos au pourtour des conteneurs à déchets, et ce, afin de masquer la visibilité de ces derniers.

11. D12-2238 / 491, rue des Thuyas / Gilles Ouellet / lot 3 264 470

QUE le Conseil municipal autorise la réduction, pour l'ajout d'un garage attenant à une résidence unifamiliale avec pièce habitable au dessus, de la marge minimale latérale gauche à 0,61 mètre au lieu de 2 mètres, pour les motifs suivants :

- Que des dérogations mineures similaires ont été octroyées dans le passé;
- Qu'il y a des comparables répertoriés dans le quartier;
- Que les voisins directement concernés ont appuyé la présente demande,

le tout conditionnellement au dépôt d'une déclaration signée du requérant attestant que la démolition du garage détaché localisé en cour arrière se réalisera dans les 6 mois suivant la fin des travaux de l'agrandissement ou dans les 12 mois suivant la date d'émission du permis de construction.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 587-11-2012

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 13 septembre, du 27 septembre, du 18 octobre et du 1^{er} novembre 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 13 septembre, du 27 septembre, du 18 octobre et du 1^{er} novembre 2012 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 28 suivants:

1. **D12-2014** **Projet de construction accessoire**
5080, rue du Sépale / lot 3 496 767
Julie Lardinois

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une écurie pour deux chevaux, tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 26 juillet et identifié « Annexe A », conditionnellement à la plantation d'arbres et de végétaux entre la ligne latérale et le bâtiment.

2. **D12-2388** **Projet de construction d'habitations juxtaposées sous la forme d'un projet intégré**
005^e avenue / lot 2 922 188
Jacques Cloutier & Fils inc.

QUE le Conseil municipal accepte pour un projet de construction d'habitations juxtaposées sous la forme d'un projet intégré :

- Le plan projet d'implantation soumis par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, portant le numéro 25 116 de ses minutes, daté du 30 janvier 2012 et identifié « Annexe A »;
- Le plan d'élévations soumis par Plans Design, daté du mois de septembre 2012 et identifié « Annexe B »;
- La palette des matériaux et couleurs soumise par le demandeur, datée du 13 septembre 2012 et identifiée « Annexe C »;
- Le plan d'aménagements paysagers soumis par Centre du jardin Dion, daté du 11 septembre 2012 et identifié « Annexe D ».

3. **D12-2231** **Projet d'agrandissement résidentiel**
233, rue de l'Eglise / lot 1 947 695
Pierre Collard

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par JGL Plans & Solutions inc., daté du 12 septembre 2012 et identifié « Annexe A ».

4. **D12-1809** **Projet d'agrandissement résidentiel**
10820, rue de l'Opale / lot 3 227 160
Martin Labadie

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel pour l'ajout d'un logement de type « uniplex » et le plan produit par le demandeur en date du 27 août 2012, tel que démontré à l'annexe « A », conditionnellement à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan des aménagements extérieurs.

5. **D12-1987** **Projet de modification des aménagements extérieurs de treize immeubles multifamiliaux**
1321, rue Rodrigue, suite 101 / lot 3 969 684
Les Constructions Riviera

QUE le Conseil municipal accepte le projet de modification du plan d'implantation et d'aménagement paysager produit par Groupe Mobius pour l'ensemble des treize immeubles, daté du 4 novembre 2008, tel que démontré à l'annexe « A », conditionnellement à l'aménagement d'une clôture de 1,5 mètre de hauteur à mailles de chaîne de couleur noire avec lattes servant d'enclos au pourtour des conteneurs à déchets, et ce, afin de masquer la visibilité de ces derniers.

**6. D12-1095 Projet d'agrandissement résidentiel
4393-4397, chemin Saint-Charles / lot
1 946 832
Joël Roy**

QUE le point 14 de la résolution 471-08-2012 soit remplacé par le suivant :

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Dessin Drummond, daté du 30 mai 2012 et identifié « Annexe A », et ce, conditionnellement à :

- L'enlèvement du stationnement situé à la droite de la propriété;
- Que cette section de terrain soit aménagée par un espace vert,

pour les motifs suivants :

- La réglementation antérieure et celle actuelle ne permettent pas d'avoir deux entrées charretières;
- L'absence de droit acquis en ce qui concerne les allées de stationnement et les entrées charretières;
- Qu'une garantie financière de 3 000\$ soit déposée pour assurer la mise en œuvre des obligations.

**7. D12-2237 Projet d'agrandissement résidentiel
491, rue des Thuyas / lot 3 264 470
Gilles Ouellet**

QUE le Conseil municipal accepte, pour l'ajout d'un garage attenant à une résidence unifamiliale avec pièce habitable au-dessus, le plan produit par Josée Pelletier, technologue, daté du 20 septembre 2012, tel que démontré à l'annexe « A », conditionnellement au dépôt d'une déclaration signée du requérant attestant que la démolition du garage détaché localisé en cour arrière se réalisera dans les 6 mois suivant la fin des travaux de l'agrandissement ou dans les 12 mois suivant la date d'émission du permis de construction.

**8. D12-2647 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
13, rue de Parentis / lot 4 915 636
Construction Louis-Seize et Associés**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Service de dessin R.G enr., daté du 2 octobre 2012, et identifié "Annexe A ", et ce, conditionnellement à

l'application des niveaux de sol prescrits, tels que représentés au document produit par BPR-Triax daté du 24 octobre 2011 et identifié "Annexe B".

9. **D12-2610** **Projet d'abattage d'arbre et projet de rénovation résidentielle**
1059, rue du Curé-Comtois / lot 2 442 133
Cynthia Lafrance

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre ainsi que la demande de rénovation résidentielle formulées par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 11 octobre 2012 et identifié " Annexe A " .

10. **D12-2643** **Projet de rénovation extérieure**
85, rue Saint-Pierre / lot 3 252 376
Olivier Gagnon

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle, tel que représenté au document soumis par M. Olivier Gagnon, daté du 17 octobre 2012, et identifié "Annexe A " .

11. **D12-2396** **Projet d'affichage « Pétro-T »**
5511, boulevard Laurier / lot 1 887 428
Enseignes Leco

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour la station-service "Pétro-T" tel que représenté au document soumis par Enseignes Leco, daté du 27 septembre 2012, et identifié "Annexe A", et ce, à la condition suivante :

- au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan d'aménagement paysager au pourtour de la base de l'enseigne sur poteaux.

12. **D12-2537** **Projet d'affichage « La Mandoline »**
5581, boulevard Laurier / lot 1 887 336
Les N. & T. Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " La Mandoline " tel que représenté au document soumis par Alco Néon, daté du 2 octobre 2012, et identifié " Annexe A " .

13. **D12-2226** **Projet d'affichage « Lunetterie New Look »**
5821, boulevard Laurier, suite 103 / lot
3 816 865
Posimage

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " New Look " tel que représenté au document soumis par "Posimage " , daté du 12 octobre 2012, et identifié " Annexe A " .

14. **D12-1806** **Projet de remplacement d'un mur de soutènement existant**
1282, montée Masson / lot 2 916 905
Alain Morrier

QUE le Conseil municipal accepte la reconstruction d'un mur de soutènement tel que représenté au document soumis par Solmatech inc. et Tony Paradiso, ing., daté respectivement du 28 septembre 2012 et du 28 juin 2012 et identifié "Annexe A".

15. **D12-2593** **Projet d'affichage « Armoires Sénécal »**
3327, boulevard de la Pinière / lot 2 124 704
Lettra Concept Plus

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce Armoires Sénécal, tel que représenté au document soumis par Lettra Concept Plus, daté du 10-10-2012, et identifié " Annexe A".

16. **D12-2510** **Projet d'affichage « Houston Avenue Bar & Grill »**
1161, montée des Pionniers / lot 4 505 731
Enseignes Al

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le restaurant "Houston" tel que représenté au document soumis par Enseignes AL, daté du 26 juillet 2012, et identifié "Annexe A".

17. **D12-2588** **Projet d'affichage « Thaï Express »**
1113, rang Saint-François / lot 3 110 667
Atelier de l’Affichage

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce « Thaï Express » tel que représenté au document soumis par Atelier de l'Affichage, daté du 10-10-2012, et identifié " Annexe A".

18. **D12-2576** **Projet d'affichage « Les Délices du Paradis II »**
2109, boulevard des Seigneurs / lots
2 124 345, -347 et -348
9268-3374 Québec inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le restaurant "Les Délices du Paradis II" tel que représenté au document soumis par Services RSD, daté du 26 septembre 2012, et identifié "Annexe A".

19. **D12-2508** **Projet de construction d'un immeuble industriel « Place Prodev Terrebonne »**
8080, rue Charles-Edouard-Renaud / lot
4 798 497
Place Prodev Terrebonne

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un immeuble à vocation industrielle tel que représenté aux documents soumis par Blain & Paquin, arpenteurs-géomètres inc., et Mohsen Bishai, architecte, datés du 18 octobre et du 21 septembre 2012, et identifiés "Annexe A", et ce, conditionnellement au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'une proposition bonifiée, laquelle favorisera les éléments suivants:

- la réduction des surlargeurs des allées d'accès au profit d'îlots paysagers;

- le retrait, en cour avant, des cases de stationnement au profit du rapprochement des deux bâtiments vers la rue et au profit d'un alignement avec le bâtiment adjacent;

- l'implantation d'îlots de verdure et plantation d'arbres pour briser les grandes surfaces de pavage;

- le dépôt d'un plan concept d'affichage harmonisé pour le site et pour les unités individuelles.

**20. D12-2439 Projet de construction d'un garage détaché
401, rue Chantal / lot 2 913 532
Stéphane Turpin**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 3 octobre 2012, et identifié "Annexe A".

**21. D12-2672 Projet de construction d'un garage détaché
5741, rue du Condor / lot 3 496 546
Christine Champagne**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au plan soumis par le demandeur, daté du 22 octobre 2012, et représenté à l'annexe « A ».

**22. D12-2695 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
3810, rue Émile-Roy / lot 1 888 710
Marthe Turcotte**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par François Chagnon, daté du 08-10-12, et identifié "Annexe A".

**23. D12-2629 Projet d'agrandissement résidentiel
6781-6783, rue Éric / lot 1 886 901
Manon Robidoux**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Karine Imbeault pour les Architectures Gosselin, daté du 16-10-2012, et identifié "Annexe A".

**24. D12-2578 Projet d'agrandissement résidentiel
5951, chemin Forest / lot 1 891 445
Robert Major**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel visant l'ajout d'un logement de type "uniplex" tel que représenté au document soumis par Gaétan Dallaire, architecte, daté du 3 octobre 2012, et identifié "Annexe A", et ce, à la condition suivante :

Que le projet d'agrandissement inclut :

- le retrait de la porte avant pour la section agrandie;
- l'absence de la création d'une nouvelle entrée charretière.

**25. D12-2606 Projet de construction d'un garage détaché
2245, montée Gagnon / lot 2 919 324
Luc Roy**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Luc Roy, daté du 11 octobre 2012, et identifié " Annexe A ".

**26. D12-2620 Projet d'agrandissement résidentiel
660, avenue des Grands-Prés / lot 3 895 710
Daniel Béland**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Dessin NB inc., daté du 29 septembre 2012, et identifié " Annexe A ".

**27. D12-2288 Projet de construction d'un garage détaché
4455, rue Jeanne-D'Arc-Renaud / lot
1 946 447
Patrick Bissonnette**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Jacques Beauchamps, technologue, daté du 11 septembre 2012, et identifié "Annexe A ", aux conditions suivantes :

- De procéder à la démolition de la remise existante;
- Qu'un échéancier des travaux de construction du garage, de la démolition de la remise existante et des aménagements extérieurs (asphalte et gazonnement), validé par la Direction de l'aménagement du territoire, soit soumis par le demandeur avant l'émission du permis de construction.

**28. D12-2663 Projet d'agrandissement résidentiel
1390, chemin Saint-Roch / lot 4 714 790
Patrick Cloutier**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par M. Nelson Perron, daté d'octobre 2012, et identifié " Annexe A ".

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 588-11-2012

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE le règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005 afin d'abroger certaines dispositions applicables aux demandes de démolition d'un bâtiment, soit adopté sous le numéro 1005-017.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 589-11-2012

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-186 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone 0464-31 « l'usage 5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés » et de fixer les normes d'implantation et les dispositions particulières applicables pour cet usage dans cette zone (boulevard des Migrateurs).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 590-11-2012

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise, pour l'immeuble situé au 4960, rue Rodrigue, Terrebonne, portant le numéro de lot 1 885 839 du cadastre du Québec, l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis pour l'agrandissement de l'école L'Orée-des-Bois, tel que présenté au document soumis par Bergeron Bouthillier, architectes, daté du 13 août et du 13 septembre 2012, conditionnellement au dépôt d'un plan de plantation détaillé et validé par la Direction de l'aménagement du territoire (avis affiché le 23 octobre 2012 et publié le 24 octobre 2012).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 591-11-2012

PROPOSÉ PAR : Denis Poitras

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise, pour l'immeuble situé au 210, côte de Terrebonne, Terrebonne, portant le numéro de lot 2 920 724 du cadastre du Québec, le remplacement d'un usage dérogatoire en droit acquis « vente au détail » par un usage dérogatoire de remplacement « service de crédit (prêt hypothécaire), maison d'agent, de courtier et de service d'administration des biens fonds, service de notaires et service de comptabilité », aux conditions suivantes :

- Que l'éclairage extérieur soit contenu à l'intérieur des limites de la propriété;
- Que les heures d'exploitation annoncées par la demanderesse soient limitées comme suit :
 - Lundi au jeudi de 9h à 17h
 - Vendredi de 9 h à 12h
- Qu'un plan d'aménagement paysager détaillé soit déposé et validé par la Direction de l'aménagement du territoire.

(avis affiché le 22 octobre 2012 et publié le 24 octobre 2012).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 592-11-2012

ATTENDU QUE le Comité de démolition a accepté le 28 août 2012, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 645, chemin Saint-Roch;

ATTENDU QUE le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (P12-1517), les travaux de démolition ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé, et ce, selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 23 octobre 2012;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le Conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc

APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance

QUE le Conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition du 645, chemin Saint-Roch.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 593-11-2012

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, le 22 mars 2010, de la Politique de reconnaissance aux organismes;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le Conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 12 novembre 2012 au 11 novembre 2013, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LOISIRS FOLKLORIQUES RIVE-NORD	GRUPE B
ASSOCIATION DE BASKETBALL DU COIN DYNAMIQUE	GRUPE B
ASSOCIATION DE SOFTBALL MINEUR FÉMININE TERREBONNE-LACHENAIE-LA PLAINE	GRUPE B
CLUB DE BRIDGE	GRUPE B
CLUB DE JUDO LA PLAINE	GRUPE B
LACHENAIE ACTION JEUNESSE	GRUPE B
LA RÉSIDENCE DES FLEURS	GRUPE B
LES AMIS DE LA PÉTANQUE	GRUPE B
COMITÉ D'AIDE AUX LACHENOIS	GRUPE C
ACTION FAMILLE	GRUPE D
CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE LANAUDIÈRE	GRUPE D
LA MAISON DES FAMILLES PLAINOISES	GRUPE D
PARRAINAGE CIVIQUE LANAUDIÈRE	GRUPE D
PUITS EAU MALI	GRUPE D
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES, SECTION LANAUDIÈRE	GRUPE D
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER	GRUPE D
CHEVALIERS DE COLOMB DE LACHENAIE CONSEIL #12460	GRUPE E
CPE LA TOUPIE	GRUPE F
TÉLÉVISION RÉGIONALE DES MOULINS	GRUPE F
LES CRÉATIONS BLIZ-ARTS	GRUPE G
ORCHESTRE À VENTS DE TERREBONNE	GRUPE G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 594-11-2012

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 10\$, 7\$ ou 5\$ par participant résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2011 ;

ATTENDU QUE ces organismes sont éligibles à recevoir un montant supplémentaire équivalent à 15% pour l'atteinte d'objectifs établis par la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification de 15% ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1313-REC du Comité exécutif du 10 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

- | | |
|--|---------|
| 1. Club de plongeon Camo
86 participants résidants à 7\$ X 15% de bonus | 692\$ |
| 2. Club Coralline nage synchronisée
38 participants résidants à 5\$ (min. 500\$) X 11% de bonus | 555\$ |
| 3. Club de patinage artistique Odyssée de La Plaine
180 participants résidants à 10\$ X 13% de bonus | 2 034\$ |
| 4. Club de patinage de vitesse – Région Lanaudière
44 participants résidants à 5\$ (min 500\$) X 10% de bonus | 550\$ |
| 5. Association du baseball mineur de La Plaine
111 participants résidants (red circle) | 2 159\$ |
| 6. Club de patinage artistique Terrebonne inc.
208 participants résidants à 10\$ X 13% de bonus | 2 350\$ |
| 7. Association du hockey mineur de La Plaine
423 participants résidants à 10\$ X 9% de bonus | 4 611\$ |
| 8. Club de judo Terrebonne
27 participants résidants à 7\$ (min. 500\$) X 9% de bonus | 545\$ |

9. Troupe Création Danse 814\$
72 participants résidants à 10\$ X 13% de bonus
10. Centre d'arts martiaux coréens 525\$
9 participants résidants à 5\$ (min. 500\$) X 5% de bonus

QUE les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-790-00-910.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0331 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 595-11-2012

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 353-07-2010 adoptée le 12 juillet 2010 autorisant la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Collège Saint-Sacrement pour l'utilisation des locaux et des plateaux du collège et des plateaux municipaux à des fins communautaires, récréatives et éducatives selon les termes, le calcul et partage des coûts y mentionnés, protocole se terminant le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE les parties se sont rencontrées afin de revoir les modalités du protocole d'entente;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1400-REC du Comité exécutif du 31 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la signature du protocole d'entente à intervenir avec le Collège Saint-Sacrement pour l'utilisation des locaux et des plateaux du collège et des plateaux municipaux à des fins communautaires, récréatives et éducatives, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 596-11-2012

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 256-05-2011 adoptée le 9 mai 2011 autorisant la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) concernant le mandat de gestion de l'Île-des-Moulins, des bâtiments de l'Île-des-Moulins, du Théâtre du Vieux-Terrebonne et la Maison de pays ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1401-REC du Comité exécutif du 31 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la signature du protocole d'entente à intervenir avec la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) pour la gestion de l'Île-des-Moulins, des bâtiments de l'Île-des-Moulins, du Théâtre du Vieux-Terrebonne et la Maison de pays.

QUE ladite entente remplace l'entente du mois de mai 2011.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 597-11-2012

ATTENDU la demande d'appui de l'Association Québécoise de Défense des droits des personnes Retraitées et préretraitées des Moulins (AQDR) dans le cadre d'une demande de subvention faite au programme « Québec ami des aînés - Volet Soutien aux actions communautaires » afin de mettre en place un projet visant à offrir des activités de sensibilisation, de l'intervention de milieu et du partage d'information en lien avec la problématique de la maltraitance envers les aînés ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1402-REC du Comité exécutif du 31 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Michel Lefebvre**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie l'Association Québécoise de Défense des droits des personnes Retraitées et préretraitées des Moulins (AQDR) dans le cadre de leur demande de subvention au programme « Québec ami des aînés - Volet Soutien aux actions communautaires » afin de mettre en place un projet visant à offrir des activités de sensibilisation, de l'intervention de milieu et du partage d'information en lien avec la problématique de la maltraitance envers les aînés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 598-11-2012

ATTENDU les recommandations du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition de journée(s) ouvrable(s) de suspension sans solde à titre de mesure disciplinaire dans les dossiers suivants :

BLE-270912-MB
BLE-031012-YB
BLE-031012-EB
BLE-091012-MB
BLE-091012-JG
BLE-101012-BL
BLE-091012-LC
BLE-091012-JC
BLE-091012-MC
BLE-091012-GT
BLE-101012-JP

Imposition d'une (1) journée
ouvrable de suspension sans
solde

BLE-270912-EP
BLE-270912-DF

Imposition de deux (2) journées
ouvrables de suspension sans
solde

BLE-031012-PL
BLE-031012-ED
BLE-031012-DC

Imposition de trois (3) journées
ouvrables de suspension sans
solde.

ATTENDU les recommandations CE-2012-1380-REC, CE-2012-1381-REC, CE-2012-1382-REC, CE-2012-1383-REC, CE-2012-1384-REC, CE-2012-1385-REC, CE-2012-1386-REC et CE-2012-1387-REC du Comité exécutif du 31 octobre 2012 et les recommandations CE-2012-1414-REC, CE-2012-1415-REC, CE-2012-1416-REC, CE-2012-1417-REC, CE-2012-1418-REC, CE-2012-1419-REC, CE-2012-1420-REC et CE-2012-1421-REC du Comité exécutif du 7 novembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition de journée(s) ouvrable(s) de suspension sans solde, à être déterminée(s) par la Direction de l'entretien du territoire, dans les dossiers suivants :

BLE-270912-MB
BLE-031012-YB
BLE-031012-EB
BLE-091012-MB
BLE-091012-JG
BLE-101012-BL
BLE-091012-LC
BLE-091012-JC
BLE-091012-MC
BLE-091012-GT
BLE-101012-JP

Imposition d'une (1) journée
ouvrable de suspension sans
solde

BLE-270912-EP
BLE-270912-DF

Imposition de deux (2) journées
ouvrables de suspension sans
solde

BLE-031012-PL
BLE-031012-ED
BLE-031012-DC

Imposition de trois (3) journées
ouvrables de suspension sans
solde

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 599-11-2012

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne ratifie la signature du maire et du directeur des Ressources Humaines de la convention collective intervenue en date du 31 octobre 2012 avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (cols blancs), section locale 2326, pour les années 2012 à 2016, le tout suivant la recommandation du Comité exécutif du 31 octobre 2012.

Une copie de la convention collective est jointe à la présente sous l'annexe « A ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 600-11-2012

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

Suivant la recommandation CE-2012-1352-REC du Comité exécutif du 24 octobre 2012, que le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un poste d'inspecteur en bâtiment à temps complet à la Direction de l'aménagement du territoire.

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 601-11-2012

ATTENDU la mission de la Direction de l'incendie et pour assurer le bon déroulement des opérations à l'intervention et à la prévention, il y a lieu de procéder à une modification de l'organigramme et de certaines tâches de la direction;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1331-REC du Comité exécutif du 17 octobre 2012;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR **Clermont Lévesque**
APPUYÉ PAR **Réal Leclerc**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction de l'incendie, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le Conseil municipal autorise l'abolition des postes de chef de division, opérations, et chef de division, prévention, formation et éthique professionnelle et la nomination des titulaires actuels sur de nouvelles fonctions et autorise la création des postes de :

- Directeur-adjoint;
- Chef de division, formation, communications et logistique;
- Capitaine, prévention;
- Préventionnistes (3) postes.

QUE le Conseil municipal nomme M. Dave Sévigny à titre de directeur-adjoint et M. Érick Harnois à titre de chef de division, formation, communications et logistique à la Direction de l'incendie.

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

QUE la nouvelle structure soit effective en date du 6 janvier 2013.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 602-11-2012

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

Suivant la recommandation CE-2012-1424-REC du Comité exécutif du 7 novembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un poste permanent de secrétaire à la Direction générale et entérine la nouvelle structure dont l'organigramme est joint à la présente.

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à procéder à l'affichage dudit poste.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 603-11-2012

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2012-1281-REC du Comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

- Installation de panneaux « stationnement interdit » sur la rue du Bocage, entre la montée Major et la rue du Buis, du côté nord seulement, du 15 novembre au 15 avril.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 604-11-2012

ATTENDU QUE la Direction de la police désire que les préposés à la sécurité publique puissent faire respecter les règlements municipaux concernant le stationnement des véhicules automobiles ;

ATTENDU QUE l'article 576 du Code de sécurité routière se lit comme suit :

« La personne autorisée par un conseil municipal à appliquer les règlements d'une municipalité relatifs au stationnement peut accomplir, lorsque l'infraction reprochée au présent code est relative au stationnement, les actes qu'un agent de la paix est autorisé à accomplir en vertu du présent chapitre. »

ATTENDU QU'il y a lieu que le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte une résolution en ce sens ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1426-REC du Comité exécutif du 7 novembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise les préposés à la sécurité publique du Service de police à faire respecter le règlement numéro 3900 relatif au stationnement et à émettre les constats d'infraction prévu au règlement.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 605-11-2012

ATTENDU QUE le territoire de la ville de Terrebonne est limitrophe de celui de la MRC de Montcalm ;

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie* (112) invite les municipalités à développer des ententes d'aide mutuelle pour la protection de leur territoire ;

ATTENDU QU'une telle entente est souhaitable pour la MRC de Montcalm et la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il s'agit d'une nouvelle entente et qu'une partie du territoire de Terrebonne (secteur La Plaine) est visée par cette entente ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1332-REC du Comité exécutif du 17 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente d'aide mutuelle en sécurité incendie entre la Ville de Terrebonne et la MRC de Montcalm, conformément au projet d'entente joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 606-11-2012

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
